

No. 182.

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1854.

BILL.

Acte pour abroger en partie un acte passé dans la scizième année du règne de sa majesté, intitulé : “ *Acte pour pourvoir à un remède contre la corruption de Québec dans le cas de dommage à la propriété par aucune assemblée ou pendant un riot dans la dite cité.* ”

Reçu et lu, 1ère fois, vendredi, 27 oct. 1854.

Seconde lecture, jeudi, 2 novembre 1854.

M. FERRES.

QUÉBEC :
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.